



Système d'installation de douche

GARANTIE DE 10 ANS

LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS AUXQUELS PEUVENT S'AJOUTER D'AUTRES DROITS VARIANT SELON LES PROVINCES ET TERRITOIRES.

En plus de cette garantie, une garantie d'une plus longue durée (jusqu'à la garantie à vie) peut également être obtenue pour l'installation de la douche lorsque le système de douche est utilisé dans un système complet avec des produits de coulis et de mortier CUSTOM admissibles. Pour plus de détails, voir le document Garantie limitée des installations à lien direct.

Conditions

Sous réserve des conditions et limites énoncées dans le présent document, Custom Building Products (CUSTOM) garantit au propriétaire initial que le système d'installation CUSTOM sera exempt de défaut de fabrication et qu'il ne se désagrègera ni ne se détériorera ou de fuite dans des conditions normales d'utilisation pour 10 ans, selon les produits sélectionnés pour le projet, et s'il est installé conformément aux plus récentes directives et spécifications publiées par CUSTOM, et conformément aux normes et lignes directrices de l'industrie pour ladite installation. Cette garantie entre en vigueur au quasi-achèvement validé du projet. Elle n'est pas transférable.

Recours exclusif

Dans les installations où des produits CUSTOM Shower Slope™ et RedGard® Membrane d'Étanchéité et de Prévention de Fissures sont utilisés correctement, CUSTOM réparera ou remplacera, à sa discrétion, la partie de la douche touchée. Les frais qu'elle engagera ne devront cependant pas excéder le coût original au mètre carré de l'installation reconnue comme défectueuse. CUSTOM ne sera pas responsable du ton ni des lots de teinture des matériaux finis. Une preuve d'achat du produit sera exigée lors de toute réclamation.

Limites

CUSTOM ne saurait être tenue responsable en cas de défaillance de la structure ou d'exécution non conforme aux directives qu'elle aura publiées ou aux pratiques et procédures standard de l'industrie. Elle se dégage de toute responsabilité liée aux pertes ou aux dommages directs, indirects, particuliers, accessoires ou consécutifs causés par le système d'installation CUSTOM ou par tout produit CUSTOM intégré à ce système, quel que soit la théorie ou le motif juridique invoqué, y compris une garantie, un contrat, une négligence ou la responsabilité stricte sur le plan des produits. Certaines provinces et certains territoires n'autorisent pas l'exclusion des dommages consécutifs — ces limites ou exclusions pourraient donc ne pas s'appliquer à vous. La fissuration imputable à un mouvement de la structure au-delà du matériel ouvré, à un fléchissement excessif ou à une autre défaillance du support et à l'endommagement par l'eau d'éléments de la structure ou du sous-plancher n'est pas couverte. Les actes de la nature, y compris les inondations, les ouragans, les tornades, les tremblements de terre et les incendies ne sont pas non plus couverts. CUSTOM ne sera pas responsable d'une éventuelle défaillance du système résultant de l'utilisation de produits concurrents ou non spécifiés. CUSTOM ne sera pas responsable pour l'irrégularité des surfaces entre les carreaux, les fissures dans les carreaux, la perte de fixation au substrat, au carreau ou à la membrane en raison d'une déformation excessive des carreaux comme le gauchissement ou le frisotement pour toute raison, ou découlant des joints de mouvement ou d'un périmètre mal placé. Tous les carreaux installés sur des dalles suspendues ou tendues par après doivent être physiquement forts pour accommoder le mouvement sans fissure ou effritement, comme les carreaux de porcelaine véritable. Le risque d'efflorescence et de différences de tons est inhérent à tous les produits cimentiers et n'est pas considéré comme un défaut de fabrication. Bien qu'il soit possible que CUSTOM ait suggéré ou conçu le matériau à la demande du propriétaire ou de l'applicateur, il incombe au propriétaire d'évaluer et de déterminer le caractère approprié du matériau pour l'usage prévu et pour les fins envisagées, ainsi que d'assumer tous les risques et responsabilités à cet égard, quels qu'ils soient. La présente garantie remplace toutes autres garanties ou conditions expresses ou tacites. CUSTOM rejette expressément toutes autres garanties ou conditions, y compris les garanties et conditions juridiques et les garanties ou conditions associées à la qualité marchande et à l'adéquation du produit à une fin particulière autre que la garantie expressément énoncée aux présentes.

Exigences relatives à la garantie

L'on peut obtenir les exigences d'installation auprès des services techniques de CUSTOM en composant le 1-800-272-8786 ou en se rendant à www.custombuildingproducts.com. Pour pouvoir bénéficier de la garantie, il faut utiliser un système d'installation de douche complet de CUSTOM, s'il y a lieu, des ShowerSlope, Shower Base, Mortier pour Lit de ANSI A118.4, mastic, et la RedGard® Membrane d'Étanchéité et de Prévention de Fissures approprié. Nous effectuons des inspections avant travaux. Pour commander une inspection, téléphonez au 1-800-272-8786 ou rendez-vous à www.custombuildingproducts.com.

Procédures de réclamation

Si vous désirez présenter une réclamation au titre de la présente garantie limitée, vous devez immédiatement en informer par écrit CUSTOM à l'adresse suivante : **Technical Services, Custom Building Products, 10400 Pioneer Blvd., Santa Fe Springs, CA 90670, United States**. Veuillez inclure tout renseignement lié à un présumé défaut de l'installation. La réclamation doit être présentée en temps opportun et évaluée par CUSTOM avant que tous travaux de réparation soient effectués. CUSTOM se réserve le droit d'inspecter physiquement tout chantier faisant l'objet d'une réclamation avant de déterminer la validité de cette dernière. Une preuve d'achat pourrait être exigée. Pour toute réclamation non valide, des frais raisonnables couvrant notamment les déplacements et la main-d'œuvre associés à l'examen de la réclamation seront versés à CUSTOM.



CUSTOM®